

L'AFEST

ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL



L'AFEST est définie par 4 critères légaux :

(décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

- "Analyse de l'activité de travail", indispensable pour l'élaboration d'un référentiel
- "Désignation d'un formateur"
- "Mise en place de phases réflexives" à l'issue des mises en situation réelles
- "Evaluation des acquis qui jalonne ou conclut l'action de formation"



L'AFEST repose 3 acteurs internes à l'entreprise :

- Le référent définit les objectifs de formation et aide à organiser l'AFEST
- L'accompagnateur pédagogique construit le référentiel et accompagne l'apprenant dans sa montée en compétences
- L'apprenant bénéficie de la formation



Etapes préalables

1. Formation des acteurs : référent et accompagnateur pédagogique
2. Choix de la situation de travail apprenante et de l'apprenant
3. Elaboration du référentiel de compétences



Déploiement de l'AFEST

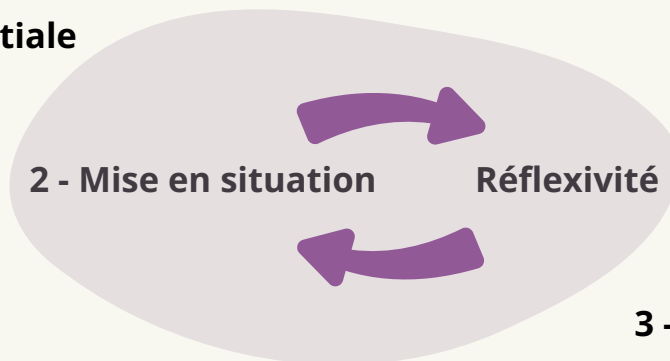


1 - Evaluation initiale

2 - Mise en situation

Réflexivité

3 - Evaluation finale



contact@armoniz-accompagnement.fr

Johanna SEREE - 06 75 06 06 17

www.armoniz-accompagnement.fr